

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE, DES  
EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE



République Centrafricaine  
*Unité - Dignité - Travail*

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS,  
CHASSE ET PECHE

Bangui, le 31 MAI 2017

N° 273 /MEDDEF/DIRCAB/DGEFCP

Madame la Ministre

A

Monsieur le Directeur Général de la Société Industrielle  
Forestière Centrafricaine et de Développement (SINFOCAM)  
Bangui

*27-55-17*  
*44*

**Objet : Prorogation de la Convention Provisoire du PEA 190**

**Réf. : GCM/AL/SIF/018/17 du 22 avril 2017**

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre demande citée en référence par laquelle vous sollicitez la prorogation de la Convention Provisoire du PEA n°190 attribué à la Société SINFOCAM pour vous permettre de finaliser le plan d'aménagement dans de bonnes conditions.

Après examen du dossier par mes services techniques, dont l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), j'ai l'honneur de marquer mon accord pour la prolongation d'un (1) an de la durée de la Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation du PEA n°190 signée le 03 novembre 2014, conformément aux dispositions de son article 4. Ladite convention échoit donc désormais, au plus tard, le 2 novembre 2018.

La Société SINFOCAM ne pourra en aucun cas bénéficier d'une nouvelle dérogation de ce genre avant la signature de la Convention Définitive d'Aménagement-Exploitation du PEA 190.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma parfaite collaboration.

La Ministre de l'Environnement, du Développement  
Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche



*[Signature]*  
**Arlette SOMBO-DIBELE**